

Estimation des pertes financières dues à l'indexation partielle de votre rente de retraite

Depuis 1982, nos rentes de retraite sont partiellement indexées. Il faut que justice soit rendue à ceux qui ont participé aux caisses de retraite et que notre apport financier soit reconnu. C'est pourquoi de nombreux retraités ont décidé de se prendre en mains et d'agir personnellement dans le but de retrouver la pleine indexation.

Le calcul de vos pertes financières vous permet

- de faire le point sur l'état de votre dossier,
- de vous informer sur les régimes de retraite,
- de parler de cette situation à d'autres retraités,
- **de faire des actions pour accélérer le règlement du dossier.**

AREQ

Montérégie

Il me fait plaisir de vous remettre une estimation approximative des conséquences financières de l'indexation partielle sur votre rente de retraite. Cette estimation tient compte du **nombre de mois travaillés dans votre première année de retraite** et des **modifications de votre rente à 65 ans**. Elle présente les 2 ou 3 périodes de temps qui forment l'ensemble de votre rente de retraite : les années travaillées **avant 1982**, les années travaillées **après 1982** et les années **après 2000** si vous avez pris votre retraite après cette date.

Action jointe à cette estimation :

Je joins à cette estimation **un modèle de lettre** que vous pouvez photocopier et envoyer aux députés(es) suivants : **Votre député dans votre comté**

Mme Monique Jérôme-Forget, Présidente du Conseil du trésor,
Édifice J, 885, Grande Allée Est, 4e étage, Bureau 4.02, Québec (Québec) G1R 6C2

Mme Carole Thériage, ministre responsable de la Condition des Aînés
425, rue Saint-Amable, 4e étage, Québec (Québec), G1R 4Z1

Mme Denise Beaudoin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de régime de retraite,
Hôtel du Parlement, 1045, rue des Parlementaires, 2e étage, Bur. 2.44,
Québec (Québec), G1A 1A4

M. Henri-François Gauthier, ministre, député de Verdun, responsable du dossier retraite
4110, rue Wellington, Bureau 301, Verdun (Québec), H4G 1V7

Si vous connaissez d'autres personnes intéressées à faire estimer leurs pertes financières, vous pouvez communiquer avec

Arlette Bouchard Perreault, 1750 Des Grands Coteaux, St-Mathieu-de-Beloeil, J3G 2C9
Tél. : (450) 464-6734 Télécopieur : (450) 464-6762 Courriel : indexation@hotmail.com

N.B. Si vous connaissez de petits groupes intéressés à cette estimation, une personne de ce groupe peut communiquer avec moi.

Les résultats de l'estimation peuvent vous être communiqués par courriel ; pour une réponse par la poste, **inclure une enveloppe affranchie avec votre adresse de retour.**

Documents et informations requis :

- votre feuille d'**État des dépôts/Avis d'indexation** (recto/verso) que vous recevez de la CARRA **en janvier** de chaque année en masquant votre NAS (numéro d'assurance sociale) ou une photocopie de cet avis ;
- le mois et l'année de votre naissance ;
- le mois et l'année de votre prise de retraite.

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Objet : La pleine indexation des rentes de retraite des retraités de l'État

J'aimerais vous faire part de ma situation comme retraité(e). Mon régime de retraite est le _____. J'ai pris ma retraite en _____. Depuis ce temps, je constate que ma rente de retraite ne suit pas le coût de la vie. Jusqu'à maintenant, j'ai perdu approximativement _____. À ce rythme, qu'en sera-t-il de ma retraite dans 10 ans ?

L'indexation partielle des rentes de retraite décrétée en 1982 affecte mon niveau de vie ainsi que celui des retraités que je côtoie. Pendant que les prix augmentent, nos revenus ne suivent pas. Nous sommes de plus en plus inquiets. Nous nous questionnons sur notre avenir et sur notre place dans la société.

Nos cotisations à notre caisse de retraite ont créé des surplus actuariels qui ont servi à diminuer les cotisations des travailleurs depuis 2000. Nous sommes en partie responsables de ces surplus qui auraient dû être affectés au retour de la pleine indexation. **Sans une hausse des taux de cotisation, notre caisse sera amputée de sommes supplémentaires qui nous reviennent de droit.** C'est pourquoi je vous demande de trouver une solution à ce problème et de réviser vos positions :

- en **redonnant la pleine indexation** à tous pour combattre l'appauvrissement,
- en **haussant les taux de cotisation** des travailleurs afin qu'ils se paient leur propre rente de retraite.

Je tiens à vous rappeler que votre dette envers les retraités augmente continuellement.

« Comme le gouvernement ne verse pas ses cotisations dans une caisse distincte, il inscrit un passif à ses états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus. »

Rapport annuel de gestion de la CARRA 2003, p. 58

Vous inscrivez dans votre passif des sommes qui pourraient servir actuellement à régler le problème de l'indexation.

Il est **urgent de régler la problématique de l'indexation partielle des rentes de retraite avant d'accorder de nouvelles bonifications aux cotisants actuels.** Pendant de nombreuses années, les retraités ont participé à la progression des régimes de retraite. Nous devons donc prendre part aux décisions concernant l'utilisation de l'excédent d'actif. Comme ce dossier relève d'un plan de vie, les conditions de retraite ne peuvent être échangées contre des conditions de travail pendant une négociation.

Un plan de redressement de la situation est nécessaire pour retrouver la pleine indexation, réparer les iniquités du passé et réduire l'appauvrissement des retraités.

Soyez assuré(e), Madame la Députée, Monsieur le Député, de mes sentiments distingués,